



Comité de vigilance

Compte-rendu
Jeudi, le 9 juin 2016 à 18h30, à la salle de conférence
au bureau de la Régie

PRÉSENCES

M. Jean-Louis Ouellette	Président et représentant de la RIDR;
M. Alexia Couturier	Représentante de l'organisme de bassins versants Rouge, Petite Nation et Saumon;
Mme Mylène Gagnon	Représentante de la MRC Antoine-Labelle;
Mme Diane Gargantini	Représentante de la Ville de Rivière-Rouge;
M. Pierre Telmosse	Représentant des citoyens.
M. Marc Forget	Directeur général de la RIDR;
M. Patrice Lanctôt	Superviseur de la RIDR;
Mme Marlène Perrier	Directrice générale adjointe de la RIDR.

M. Ouellette souhaite la bienvenue à Mme Gagnon, représentante de la MRC d'Antoine-Labelle qui remplace Mme Jackline Williams et Mme Couturier représentante de l'organisme régional voué à la protection de l'environnement, ainsi qu'à tous les membres présents.

Début de la rencontre, 18h30.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de l'ordre du jour**
- 2. Compte-rendu du comité du 3 décembre 2015**
- 3. Compte-rendu du comité goélands 23 mars 2016**
- 4. Suivi des populations de goélands**
- 5. Rapports d'analyse**
 - 5.1. Migration des biogaz du LET**
 - 5.2. Surveillance environnementale avril 2016**
 - 5.3. OER (Objectifs environnement de rejets)**
 - 5.4. Suivi de la qualité des puits d'eau potable**
 - 5.5. Analyse des puits d'eau souterraine**
 - 5.6. Analyse à la rivière**

5.7. Analyse aux bassins

6. Projets en cours

6.1. Phase 2 du LET

6.2. Compostage

7. Varia

7.1. Plan d'action goélands

8. Levée de la rencontre

Les membres du comité vigilance acceptent l'ordre du jour, tel que présenté, en ajoutant le point 7.2 Gestion des lixiviats.

2. COMPTE-RENDU DU COMITÉ DU 3 DÉCEMBRE 2015

Les membres ont pris connaissance du compte-rendu du 3 décembre 2015 et celui-ci est déclaré conforme aux discussions.

SUIVI DU COMPTE-RENDU :

PGMR conjoint

Suite aux rencontres de consultations publiques, le rapport a été déposé sur le site web des 3 MRC, ainsi que des deux régions. Les MRC ont également transmis, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, le PGMR conjoint modifié, ainsi que le rapport des consultations publiques.

3. COMPTE-RENDU DU COMITÉ GOÉLANDS 23 MARS 2016

Dépôt du compte-rendu.

4. SUIVI DE LA POPULATION DE GOÉLANDS

Dépôts du tableau « Moyenne maximale hebdomadaire du 28 mars 2010 au 28 mai 2016 au site de la RIDR.

Début de l'utilisation de la pyrotechnie le 25 avril 2016, M. Lanctôt informe les membres que pour constater les résultats, prévoir un délai d'un an à deux ans.

5. Rapport d'analyse

5.1. **Migration des biogaz du LET**

La firme WSP a eu le mandat d'évaluer la migration verticale des biogaz au lieu d'enfouissement technique de la Régie. Cette étude, non obligatoire pour la Régie, permet de suivre l'évolution des émissions de méthane à la surface du lieu d'enfouissement technique.

Les résultats indiquent que 11 points à la surface du lieu d'enfouissement technique présentent une concentration de méthane supérieure à la norme.

Actuellement, aucun recouvrement final n'est en place au LET de Marchand. D'ici deux ans environ, la mise en place d'un recouvrement final étanche et l'ajout de puits verticaux d'extraction des biogaz devraient permettre de réduire les émissions surfaciques.

5.2. **Surveillance environnementale avril 2016**

Les résultats de la présente campagne de surveillance environnementale du biogaz démontrent le respect de la limite fixée au règlement et au décret pour les huit puits de surveillance, pour les seize (16) bâtiments et infrastructures et pour les trois événements.

5.3. **OER (Objectifs environnement de rejets)**

Les échantillons ont été prélevés le 6 juin 2016.

5.4. **Suivi de la qualité des puits d'eau potable**

Dépôt du rapport de la qualité de l'eau potable du 28 avril 2016, les résultats présentent des dépassements dans 5 puits des 15 puits échantillonnés des citoyens, les paramètres sont le fer, le manganèse, l'azote ammoniacal, le sodium et le chlorure.

Le tableau suivant explique la provenance des paramètres identifiés dans l'eau potable et ses effets potentiels :

TABLEAU 1 : PROVENANCE DES ÉLÉMENTS DANS L'EAU POTABLE ET EFFETS POTENTIEL			
PARAMÈTRES	PROVENANCES POSSIBLES (NON EXHAUSTIVES)	EFFETS	AUTRES CONSIDÉRATIONS
Fer (Fe)	<ul style="list-style-type: none"> - Altération des roches et des minéraux que l'eau traverse, comme les amphiboles, les micas ferromagnésiens, les sulfures de fer et les magnétites; - Eaux acides de drainage des mines; - Eaux de lessivage de décharges contrôlées; - Effluents d'égouts; - Rejets des secteurs industriels qui traitent le fer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fer ne pose pas de risques pour la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération du goût, de l'odeur ou de la couleur de l'eau; - Tacher la lessive et les accessoires de plomberie; - Sédimentation dans les conduites principales d'aqueduc et abaissement du débit.
Manganèse (Mn)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence dans plus d'une centaine de composés de sels et de minéraux communs que l'on retrouve dans les roches, les sols et au fond des lacs et des océans; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manganèse ne pose pas de risque pour la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération du goût, de l'odeur ou de la couleur de l'eau; - Tacher la lessive et les accessoires de plomberie; - Sédimentation dans les conduites principales d'aqueduc et abaissement du débit.
Azote ammoniacal (NH ₄)	<ul style="list-style-type: none"> - Principale source est la décomposition incomplète de matière organique; - Engrais; - Décomposition des résidus d'élevage; - Effluents d'eau usée. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'azote ammoniacal ne pose pas de risque pour la santé, compte tenu de sa faible toxicité aux concentrations auxquelles on le retrouve dans l'eau potable; - L'ingestion d'ammoniac concentré cause une irritation et des dommages à la bouche, à la gorge et au tube digestif, mais ces effets sont peu susceptibles de se produire aux concentrations d'ammoniac présentes dans l'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non applicable
Sodium (Na)	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des sols en contiennent une teneur de 0,1 à 1 %; - Sels de déglacage des routes; - Eaux d'égout; - Effluents industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le sodium ne pose pas de risque pour la santé aux concentrations retrouvées dans l'eau potable. En effet, le corps possède des mécanismes très efficaces de régulation des teneurs en sodium du milieu interne, ce métal n'est pas fortement toxique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération du goût de l'eau
Chlorures (Cl)	<ul style="list-style-type: none"> - Sels de déglacage des routes; - Eaux d'égout; - Effluents industriels; - Eaux de lessivage de décharges contrôlées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est parfois avancé que le chlorure jouerait un rôle dans l'hypertension sensible au sodium. 	<ul style="list-style-type: none"> - Altération du goût de l'eau

5.5. Analyse des puits d'eau souterraine

Dépôt du rapport de la qualité environnementale des eaux souterraines et des eaux de surface du 12 mai 2016, certains paramètres dépassent les valeurs limites du REIMR, (le fer, le manganèse, les coliformes fécaux, l'azote ammoniacal et le sulfure).

5.6. Analyses à la rivière

Le comité échange sur la nécessité de produire des analyses à la rivière ciblées sur les paramètres analysés dans les piézomètres. Mme Couturier explique que ces analyses n'auront aucune corrélation possible étant donné que la rivière est considérée comme un environnement dynamique. De plus, selon son expérience, elle indique que la seule raison qui pourrait justifier ces analyses serait en cas de dépassement des valeurs limites dans les puits d'observation (piézomètres) qui se trouvent au point le plus près de la rivière, et ce, seulement pour les paramètres en dépassement, s'il y a lieu.

M. Forget propose qu'à la prochaine rencontre d'acceptabilité sociale prévue en septembre, Mme Couturier vienne donner des informations à ce sujet compte tenu des attentes de certains citoyens concernant les analyses.

Le comité recommande cette action.

5.7. Analyses aux bassins

Les trois derniers échantillons respectent les valeurs limites moyennes mensuelles pour tous les paramètres. Pour la période du mois de mai, les valeurs limites ont été respectées, mais pour l'azote ammoniacal, la valeur limite moyenne mensuelle était de 14.87 mg/l au lieu de 10 mg/l. Considérant que les résultats étaient à la baisse, le rejet à la rivière n'a pas été interrompu.

6. PROJETS EN COURS

6.1. Phase 2 du LET

Le 01 avril 2016, la Régie a reçu son certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation de la phase 2 du lieu d'enfouissement technique, pour un volume maximal de 400 000 m³.

6.2. Compostage

La MRC des Laurentides a fait parvenir sa résolution incluant la liste des municipalités qui ont l'intention d'acheminer les matières organiques vers le futur site de compostage de la Régie. Il s'agit des municipalités suivantes : La Minerve, Labelle, La Conception, Lac Tremblant-Nord, Mont-Tremblant, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré et Val-des-Lacs, ainsi que les cinq municipalités de la Rouge. Pour la première année d'exploitation 2743 tonnes métriques et prévisions 20 ans : un total de 3 170 tonnes métriques.

7. VARIA

7.1. PLAN D'ACTION GOÉLANDS

1. Continuer le dénombrement;
2. Modifier le mode de détonation du canon au propane afin qu'il soit sur commande seulement et au bon moment;
3. Mettre en place une ligne téléphonique qui augmentera le suivi de nos actions et permettra de mieux comprendre les besoins;
4. Mise en place de la pyrotechnie dans le but d'accentuer nos efforts en exerçant une menace constante sur tout le site;
5. Suggérer aux entreprises voisines l'installation de fil à pêche pour empêcher les oiseaux indésirables de se poser sur les toitures. (Matériel fourni par la RIDR, et non la main d'œuvre);

Ce plan d'action a été adopté lors de la séance du 18 mai 2016.

7.2. Gestion des lixiviats

M. Forget explique les défis opérationnels de la gestion des eaux de lixiviation qu'a rencontrée la Régie du mois de mars à la fin avril. À ce jour, la situation est maintenant sous contrôle et aucun liquide n'a du être transporté à l'extérieur.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La rencontre se termine à 20h30.

Marc Forget
Directeur général